

Questions orales

M. Lang: Le député me demande le numéro de téléphone. Il devrait savoir que je viens à peine d'annoncer la création de cette section . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Il apprendra également avec intérêt que les agriculteurs et les élus municipaux de l'Ouest que j'ai rencontrés ces derniers jours sont enchantés que cette section s'installe à Saskatoon et que ce soit elle qui tienne la plupart des audiences relatives à ces requêtes. Elle doit s'installer le plus tôt possible, dès que nous aurons trouvé les locaux voulus. Il est vrai que le «boom» économique de l'ouest du Canada ne permet pas toujours de trouver facilement des locaux de nos jours.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. La réponse que vient de donner le ministre des Transports, c'est de la rigolade pure et simple. Je ne pense pas qu'il y ait dans l'ouest du Canada un seul agriculteur ou qui ce soit d'autre qui va croire un mot de ce qu'il dit.

Le vice-premier ministre voudrait-il bien se renseigner sur ces articles trompeurs et politiquement biaisés qui ont paru dans les journaux de l'Ouest pour voir s'il ne faudrait pas les facturer au parti libéral plutôt qu'au ministère des Transports et du contribuable.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a à la Chambre des personnes mieux placées que moi pour enquêter sur les questions politiques.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES POSTES

LE SERVICE DE LIVRAISON DANS LES RÉGIONS RURALES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme, à la veille des élections, l'honorable représentant a capitulé devant les plaintes émanant de toutes les régions du pays au sujet de la détérioration du service postal dans les centres urbains, à la suite du «gel» de la distribution à domicile, va-t-il faire quelque chose au sujet des plaintes formulées depuis longtemps déjà au sujet du blocage des contrats de distribution rurale qui, depuis 1974, a entraîné une grave détérioration de ce service dans tout le pays?

L'hon. J. G. Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas avoir capitulé. J'ai seulement écouté les gens, et fait ce que je pouvais pour les aider. C'est pourquoi j'ai décidé, avec mes collègues du Cabinet, d'établir la distribution à domicile dans la plupart des régions où le service est très inégal. A mon avis, c'est une bonne chose, et j'espère que cela satisfait certains députés de l'Opposition qui m'ont écrit pour se plaindre, car notre gouvernement ne se contente pas de promesses, il agit.

Quant au maximum de \$10,000 imposé pour les facteurs ruraux, c'est une question très complexe, et je vais vous

[M. Mazankowski.]

expliquer pourquoi. Les Postes sont le seul service autorisé à octroyer des contrats de \$10,000 sans appel d'offres. Nous avons peu à peu augmenté la valeur des contrats de \$7,000 à \$10,000, le maximum autorisé par la loi sur les postes; si le montant dépasse \$10,000, nous sommes obligés d'accorder le contrat par adjudication. La loi l'exige.

Le député me demande pourquoi nous ne la changeons pas. Nous avons l'intention d'en discuter quand viendra la moment de réviser la loi sur les postes. Mais j'aimerais lui poser la question suivante: quel devrait être le maximum pour l'octroi des contrats sans appel d'offres? Devrait-il s'agir de \$15,000? De \$30,000? Je suppose que certaines personnes, de sa circonscription peut-être, se plaindraient de ne pas avoir eu la possibilité de soumissionner. Si nous relevions le plafond, ce pourrait être injuste pour ceux qui désiraient obtenir le contrat et soumissionner. C'est une question dont nous discuterons en comité, ou quand on modifiera la loi sur les postes.

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, les ministres des Postes successifs se sont engagés à mettre un terme à la détérioration rapide du service rural, mais il ne l'ont pas fait en invoquant toujours comme excuse le manque de fonds, comme dans le cas des facteurs. Puisqu'on a affecté des fonds à l'amélioration du service dans les régions urbaines, le ministre des Postes ne serait-il pas d'accord pour retarder la coûteuse métrification des Postes, gagnées à leur tour par cette frénésie, afin d'avoir de l'argent pour bien rémunérer les facteurs ruraux?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, toutes les questions du député sont très déprimantes, car il parle toujours de la détérioration des services. Il est à la Chambre depuis longtemps et je sais que c'est déprimant pour lui de siéger de ce côté-là depuis si longtemps, mais je lui demande d'être plus optimiste, plus objectif. Les Postes font de l'excellent travail. Nous dépassons nos concurrents en dépit des réflexions pessimistes de l'opposition. Je serai en mesure de répondre au député, demain, à la réunion du comité des transports.

● (1450)

UN DEMANDE UN SERVICE ACCRU DANS L'OUEST DU CANADA

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au même ministre. Compte tenu de l'accroissement des services de messageries, peut-on nous garantir que les régions qui connaissent un essor rapide dans l'ouest du Canada recevront leur part de ce service accru?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, voilà la preuve que nous ne changeons pas la politique du ministère des Postes uniquement au gré des réactions que nous soulevons. J'irai jusqu'à dire que, dans une plus grande mesure peut-être que les députés libéraux, les députés conservateurs profiteront de cette initiative, car ce gouvernement est très équitable et donne à tous les Canadiens le service qu'ils méritent, même dans les circonscriptions d'allégeance conservatrice. J'affirme au député que les villes de l'Ouest, comme Edmonton, Saskatoon et Calgary, obtiendront un service de qualité égale. Toronto, qui a fort besoin de ce service, en profitera également.